**2de - HISTOIRE - (5)** Rome. L’extension de la citoyenneté à la Gaule romaine (+ 48).

  En 48 de l‘ère commune, le Sénat romain accorde au peuple gaulois des Éduens, un des plus anciens peuples alliés de Rome, le droit de siéger au Sénat. Un siècle après la chute d’Alésia, les élites gauloises sont romanisées et intégrées au fonctionnement de l’Empire romain. Comment fonctionne cette rapide intégration ?

**\* \* \***

 En 1528, sur le sommet de la Croix-Rousse à Lyon, une table de bronze couvertes d’inscriptions latines et pesant près de 220 kilogrammes est mise à jour. Ce sont les « Tables claudiennes ». Le texte est incomplet car il ne reste que la moitié inférieure de l’inscription écrite sur deux colonnes. Mais il s’agit de la moitié du discours prononcé par l’empereur romain Claude, en 48 de l’ère commune, lorsqu’il accorda le *ius adipiscendorum in Urbe honorum* aux Éduens, c’est-à-dire, non pas la citoyenneté romaine qui leur est peut-être déjà accordée depuis longtemps, mais le droit de siéger au Sénat. Tacite, historien romain originaire de Gaule narbonnaise, a retranscrit l’intégralité du discours impérial dans son ouvrage *Les Annales* (Livre XI, paragraphes 23 à 25, IIe siècle, *circa* 120) ainsi que l’ensemble du processus qui conduit à satisfaire la demande des Gaulois, de la venue de la délégation gauloise à sa réception au Sénat de Rome, et les polémiques suscitée par cet événement. La délégation gauloise est partie de Lyon, capitale des trois Gaules romaines, la Belgique, l’Aquitaine et la Lyonnaise : s’y trouve le Sanctuaire des Trois Gaules où sera ultérieurement déposé le discours de Claude gravé sur le bronze.

**\***

 Claude, en accordant aux élites des Éduens le droit de siéger au Sénat, poursuit une politique initiée par Jules César, et continuée par Octave et Tibère, d’intégration les élites conquises aux processus de distinction et de décision de l’Empire. Au nom de quelles valeurs se réclame Claude pour accorder ainsi la citoyenneté romaine aux peuples qui résident en dehors de l’Italie ? Claude dans son discours aux « Pères conscrits » (Les sénateurs) prend en exemple les sénateurs issus de la Gaule Narbonnaise et parfaitement romanisés (Dont le sénateur Persicus « […] homme de race noble et mon ami […] »), et ceux issus de Lyon, la capitale des Gaules : « […] Nous ne regrettons pas d’avoir des hommes de notre ordre venus de Lyon […] » dit-il, avouant « […] j’ai dépasse les bornes provinciales qui vous sont accoutumées et familières […] ». Il rappelle que les Gaulois ont montré « […] une fidélité immuable et […] une obéissance plus qu’éprouvée dans maintes conjonctures critiques. […] ». Les Gaulois sont donc selon lui largement romanisés et fidèles à l’Empire. Quels sont les arguments des sénateurs qui s’opposent à la pétition des Gaulois ? Sénèque, sénateur, se moque de Claude qui, écrit-il, « […] avait décidé de voir en toge les Grecs, les Gaulois, les Espagnols et les Bretons au complet. […] » (*Apocoloquintose du divin Claude*, Livre 3, paragraphes 1&2, vers +55). Plus prosaïquement, Tacite (*Annales*, Livre XI, paragraphes 23 à 25) montre l’égoïsme de l’ordre sénatorial qui voyaient dans les Gaulois des « riches » qui « […] allaient tout envahir. […] ».

**\***

 Quels enseignements sur la citoyenneté romaine peut-on tirer de cet événement ? D’une part, la décision de Claude montre que la romanisation des élites, qui passe par la construction de villes à la manière de Rome avec forum, temples, thermes, théâtres et voies quadrangulaires, est achevée. L’entrée au Sénat permet en effet aux Éduens de terminer le *cursus honorum*, de devenir consuls et d’atteindre le sommet de la pyramide politique et économique romaine. Pour Claude, les Gaulois ont montré leur valeur : « […] je ne pense pas qu’on doit exclure du Sénat les habitants des provinces, s’ils peuvent lui faire honneur […] ». L’Empire est une constellation de cités aux statuts juridiques très différents et inégalitaires qui tient en équilibre par cette « diplomatie intérieure » dont la requête des Gaulois est un excellent exemple. Mais les « Tables claudiennes » montrent aussi que la citoyenneté romaine, qui couronne les citoyennetés locales, reste une relation de clientèle, de famille à famille. Et Claude, né à Lugdunum (Lyon), ne manque pas de rappeler ce lien privilégié qui unit la « Gaule chevelue » (Au Nord de la Narbonnaise) à sa famille : « […] Grâce à eux [les Gaulois], mon père Drusus, soumettant la Germanie, eut derrière lui, garantit par leur calme, la sécurité de la paix. […] ». L’Empereur, le premier des citoyens (*Princeps*), est aussi le père de ses habitants dont il décide du destin et des opportunités politiques qui s’offrent à eux.

**\* \* \***

 Avec les Tables claudiennes, c’est le fonctionnement de la romanisation qui est montré. Elles montrent aussi une révolution dans la représentation de ce qu’est l’Empereur. Se profile déjà la figure des autocrates bienveillants, établissant un lien direct entre les habitants de l’Empire et l’Empereur, des habitants moins citoyens et plus sujets.

SOURCES :

**HOSTEIN** (Antony), « 48 Des Gaulois au Sénat de Rome. », *in*, pages 61 à 65, dans « De l’Empire à l’Empire. », **BOUCHERON** (Patrick), professeur au Collège de France, sous la direction de, et sous la coordination de Nicolas DELALANDE (Professeur associé au Centre d’Histoire de Sciences Po), Florian MAZEL (Professeur à l’Université Rennes 2), Yann POTIN (Chargé d’études documentaires aux Archives nationales) et Pierre SINGARAVÉLOU (Professeur à l’Université Paris I Panthéon-Sorbonne), *Histoire mondiale de la France,* 2017, Paris, aux éditions du Seuil, 790 pages. ISBN 978-2-02-133629-0.

**COLON** (David), professeur agrégé d’Histoire, Sciences Po Paris (Institut d’Études Politiques de Paris, IEP-Paris), sous la direction de, **MASANET** (Philippe), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Henri-IV (Paris,), sous la coordination pédagogique de, **ROBINOT** (Claude), Professeur agrégé d’Histoire-Géographie, Académie de Versailles, responsable numérique, **AVEZOU** (Laurent), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Pierre-de-Fermat à Toulouse, **BANDE** (Alexandre), professeur agrégé d’Histoire-Géographie au Lycée Janson-de-Sailly à Paris, **BECQUET** (Hélène), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Edmond-Michelet d’Arpajon, **COVIAUX** (Stéphane), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Camille-Guérin de Poitiers, **DAVIEAU** (Nicolas), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Marie-Curie de Sceaux, **JACQUEMOND** (Louis-Pascal), Inspecteur d’Académie, Inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR), Académie de Grenoble, **LAHAYE** (Matthieu), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Mariette de Boulogne-sur-Mer, **LARRÈRE** (Mathilde), Maître de conférence, Université de Marne-la-Vallée, **LETAC** (Anne-Sophie), professeur agrégé d’Histoire au Lycée Victor-Hugo et au Lycée Molière de Paris, **LUEZ** (Philippe), Conservateur du patrimoine, **PICARD** (Jean-Philippe), professeur agrégé d’Histoire, université Paris I Panthéon-Sorbonne, **POUSSET** (Sophie), professeur agrégé d’Histoire, Académie de Versailles, **PROFIZI** (Vanina), professeur agrégé d’Histoire, Lycée Richelieu à Rueil-Malmaison, **ROBIN ROMERO** (Isabelle), Maître de Conférences, Université Paris IV – Sorbonne, **SAINT-PIERRE HOFFMANN** (Catherine), professeur agrégé d’Histoire au Collège Victor-Hugo d’Issy-les-Moulineaux, **SOLIGNAT** (Anne-Valérie), professeur agrégé d’Histoire, ATER à l’Université de Rennes-II, *Histoire Seconde. Programme de 2010*, 2010, Paris, aux éditions Belin, 320 pages, ISBN 978-2-7011-5419-0. Et en particulier les pages 66 et 67, « Ètude, Les Tabes claudiennes. ».

<http://clioweb.free.fr/dossiers/ancienne/tableclaudienne.htm>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Table_claudienne>